

Etaient présents :

BOUTELEUX Romuald / LUPART Delphine/ PICARD Christian / SAUVAGE Jean-Luc / RINGARD
Christophe /LEPERE Gérard /DELAPORTE Philippe / VALLIENNE Virginie /
LAUMON Caroline/ POUPART Philippe / JACQUART Mickaël

Etaient absents(es) : SERGENT Christophe /LAURENT Stéphanie / SAROT Michel/DEMONCHY
Alexandre /

Pouvoir : SAROT Michel donne pouvoir à RINGARD Christophe

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

Ordre du jour :

- Approbation des Comptes rendus des C.M. du 29 mars 2021 et du 12 avril 2021
- Dans le cadre de l'organisation des élections départementales et régionales : attestation individuelle de priorité vaccinale en raison de la participation aux opérations électorales des 20 et 27 juin 2021
- La fête du village : possibilité de l'organiser le 1^{er} ou le 15 août 2021

Délibération :

- Pour remplacer la délibération n°32-2019 (fixant le tableau des effectifs des emplois permanents) du 4 novembre 2019 modifiant les grades
- Pour recruter en contrat PEC un jeune pour une durée de 6 mois (aide de l'état à hauteur de 65 %)
- Pour acter le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » vers la CCHS (ajournement lors du conseil précédent)
- Pour la réouverture de la salle des fêtes à compter du 9 juin 2021 en tenant compte des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement
- Afin de signer la convention afférente avec le département de la Somme concernant la réfection d'une partie des trottoirs
- Questions diverses

Approbation des Comptes rendus des C.M. du 29 mars 2021 et du 12 avril 2021

Approbation à l'unanimité des deux comptes rendus.

Attestation individuelle de priorité vaccinale en raison de la participation aux opérations électorales des 20 et 27 juin 2021
--

Une distribution d'attestations de priorité vaccinale est faite aux conseillers qui le désirent.

Le conseil convient qu'il faudra préparer un document à distribuer dans les boîtes aux lettres pour « recruter » des personnes pour tenir les bureaux de vote, à l'heure actuelle seuls 2 bénévoles se sont inscrits.

Une organisation de tests PCR sera mise en place pour les personnes non vaccinées.

Il faudra également prévoir un planning pour la tenue des bureaux de vote

Organisation de la fête du village du 30 mai

Compte tenu des mesures sanitaires, la fête du village ne pourra se tenir le weekend du 30 mai 2021. Après information prise auprès des forains, leurs seules disponibilités sont le 1^{er} ou 15 août 2021, dates très peu intéressantes du fait des vacances.

Le comité des fêtes a décidé de ne pas organiser la fête du village cette année.

Compte tenu des mesures sanitaires, il aurait fallu l'organiser à l'extérieur mais il existe une prise de risque relative aux conditions météo.

Le 13 juillet, le comité des fêtes organisera un barbecue avec des structures gonflables et une animation sono.

Les 18 et 19 septembre, les fêtes du patrimoine auront lieu et le 31 décembre, la saint Sylvestre.

Décision du conseil municipal sur l'organisation de la fête :

11 votes pour l'annulation de la fête, 1 abstention (Mme VALLIENNE Virginie).

Délibération pour remplacer la délibération n°32-2019 (fixant le tableau des effectifs des emplois permanents) du 4 novembre 2019 modifiant les grades

La secrétaire de mairie explique que les grades ont été modifiés en 2017 concernant la catégorie C (avant 2017 : 5 grades, après 2017 : 3 grades). Elle nomme les différents grades et relie le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité figurant dans la délibération n°32-2019.

A l'issue de cette étape, le conseil municipal vote à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents et la création de la nouvelle délibération correspondante

Délibération pour recruter en contrat PEC un jeune pour une durée de 6 mois (Aide de l'état à hauteur de 65 %)

Monsieur Le Maire explique que le contrat du jeune recruté en avril a été interrompu par le biais d'une fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur.

Un autre jeune a été accueilli en PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) et le projet est qu'il soit recruté en contrat PEC.

La durée hebdomadaire de son contrat serait de 20 heures aidées à 65%. En effet, une nouvelle circulaire a été publiée modifiant les % d'aide de l'état ainsi que la durée du contrat (9 mois au lieu de 6 mois précédemment).

Certains membres du conseil demandent s'il est possible de se renseigner afin de savoir si le jeune peut travailler seul et en tant que salarié isolé compte tenu de la modulation de son emploi du temps (effectivement, il fera des semaines hautes et basses afin de pouvoir être présent certains jours durant les congés de l'agent communal).

Vote à l'unanimité.

Délibération pour acter le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » vers la CCHS (ajournement lors du conseil précédent)

Mme Louis donne des explications sur le sujet. En résumé, le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de la compétence mobilité : soit à la région soit à la CCHS.

La loi sur la mobilité a été instaurée par l'état et oblige un seul interlocuteur pour organiser la mobilité.

10 pour, 2 absentions (M BOUTELEUX et M DELAPORTE).

Délibération pour la réouverture de la salle des fêtes à compter du 9 juin 2021 en tenant compte des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement

Une lecture de l'agenda des réouvertures communiqué par la préfecture est faite.

Un débat sur les conditions de réouverture s'engage entre les membres du conseil.

Vote pour la réouverture à compter du 9 juin sous certaines conditions : 11 pour, 1 abstention (M LEPERE)

Délibération afin de signer la convention afférente avec le département de la Somme concernant la réfection d'une partie des trottoirs

Les subventions pour ce type de travaux sont à demander entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année.

Point ajourné, décision reportée.

Informations diverses

Le maire donne une information sur les demandes de subvention régionale pour le projet de garderie : les dossiers doivent être clôturés au 31 12 de l'année précédente. Un recours va être fait et une recherche lancée pour obtenir d'autres subventions.

Il est également prévu de se renseigner sur le temps d'instruction des demandes.

Monsieur Le Maire informe de son hospitalisation du 21 au 31 05 2021 (durée envisagée).

Le nettoyage du monument aux morts réalisé par l'entreprise Pier propre est en cours.

L'entreprise CARUELLE doit venir refaire les marches (car elles sont fendues et sonnent creux)

L'entreprise ZIENTEK doit venir poser les dalles dans l'abri bus.

Eiffage doit intervenir le 20 mai pour refaire la route.

Mme LOUIS revient sur la question posée lors de la réunion précédente concernant le taux de la part départementale de la taxe d'habitation récupérée par les communes.

Pour information, à compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de THRP (refonte de la fiscalité locale)

Questions diverses

G LEPERE :

Question sur la MAM : quand est programmée l'ouverture ?

La MAM n'est pas terminée d'être équipée : la PMI doit ensuite passer pour valider l'équipement et donner son accord pour l'ouverture officielle.

D'autre part, il faut 3 assistantes maternelles pour l'ouverture même si ensuite il n'y en a plus que 2.

Pour information, les assistantes maternelles doivent faire une formation spécifique pour exercer dans une MAM et ont droit à des subventions, des aides par la CAF.

Celles déjà en poste ne peuvent pas y prétendre. Il faut également un délégué petite enfance (au prochain conseil, on doit délibérer).

Le terrain qui se situe rue coqueret au numéro 35 n'est pas du tout entretenu par les propriétaires.

Un administré se plaint du manque d'entretien des trottoirs dans la rue Coqueret (tonte, tuyau d'évacuation des eaux...).

D LUPART

Un administré interroge la commune sur l'entretien du cimetière de BOUVINCOURT car il semblerait qu'une partie du cimetière appartiendrait à la commune. Les grilles sont dans un très mauvais état. Une recherche va être faite par la commune.

P DELAPORTE

Demande si la mairie va quand même continuer les petits travaux malgré l'absence de subventions. Les travaux rue d'ALLONGEVILLE ont été validés en commission travaux.

JL SAUVAGE

Fait un point sur la réunion sur la vallée de l'OMIGNON : la municipalité de Monchy était à l'initiative de cette réunion. Le but : recenser les différents chemins afin d'en faire des sentiers de randonnées.

Petit Bois de l'INRA : cession de 30% de la surface perpendiculaire jusqu'à la route (avec l'abri anti aérien). Concernant l'entretien du bois : il est prévu de l'éclaircir mais pas de mise à blanc.

C RINGARD

Le 25 04 : un administré dit que la journée du souvenir des déportés n'a pas été respecté. Monsieur Le Maire précise que le pavoisement a été respecté.

Des bouches à incendie existent du côté de ST CREN, mais le plus urgent serait d'en installer une rue Poupart à Estrées.

Retour sur la cérémonie du 08 05 : drapeau magnifique.

Dépôt sauvage : chemin de Cartigny près du Bois de BIAT (avant il n'y avait que des branches maintenant sont déposés des pneus et d'autres ordures)

P POUPART

Il faudrait penser à faire faucher les chemins communaux.

Certains administrés s'interrogent sur le problème du cadeau de Noël. Il est précisé qu'un remboursement a été demandé concernant les anciennes tours de son et que d'autres vont être commandées.

Terrain de foot : la partie entre la rambarde et l'ancienne friterie n'a pas été entretenue.

Qu'en est-il des radars pédagogiques ?

Monsieur Le Maire présente les devis de la Société élan cité (bien que ce sujet était prévu au prochain conseil !) Ils proposent de reprendre les anciens et d'en fournir des nouveaux avec cellule photovoltaïque.

Le Club de la longue paume remercie la mairie pour l'entretien du terrain. La mairie va recevoir un courrier officiel.

V VALLIENNE

Certains administrés font des remarques sur les plats servis à la cantine : ils seraient froids...

Le président du SISCO répond qu'il s'agit des mêmes plats qu'à Inter resto.

R BOUTELEUX

Les enfants sont contents de manger dans la salle des fêtes. Le directeur d'inter resto demande au SISCO la date de retour des enfants sur leur site : pour le moment, pas de date précise.

Demande de la fermeture du passage pour accéder à la passerelle de la salle des fêtes pour empêcher les scooters de fréquenter le lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

